

SINISTRE / ASSURANCE REFUSE REMBOURSEMENT

Par Grayloise, le 18/02/2012 à 15:44

Bonjour,

Je me trouve confronté à un litige pour un sinistre que mon assureur ne veux pas me rembourser, voici l'origine du litige et ce que cela dégénère. J'ai contracté un prêt employeur pour acheter ma maison, qui est devenue mon domicile conjugal, nous nous sommes mariés 9 mois après, je suis actuellement divorcé depuis 15 jours (divorce très difficile) et séparé depuis 3 ans. Mon ex-mari est devenu invalide depuis maintenant 2 ans, je l'ai su par les pièces jointes à la procédure du divorce. Le prêt immobilier principal a été remboursé en totalité par la banque, mais le prêt employeur de l'organisme A.I.A.C ne l'a pas été, et c'est là que j'ai des difficultés. L'assureur veut que mon ex-mari signe l'imprimé concernant son état de santé pour pouvoir me remboursé, car c'est moi qui continu de rembourser ce prêt et qui l'ai fait depuis toujours, mais il si refuse, malgré les relances de mon avocat. Il y a une somme en jeu de 2160 €, ce qui n'est pas négligeable et le pire, c'est la suite. Mon ex-mari a gagné l'appel en divorce, j'ai été condamné à 1000 € aux dépends, je suis en ass, je perçois 461 € je ne peux donc pas payer cette somme, il a alors envoyer l'huissier de justice, j'ai versé ce que j'ai pus, 28 € en tout pour l'instant, du coup l'huissier me menace d'une saisie mobilier, je ne possède rien puisque mon ex a tout emporté avec lui quand il a quitté la maison pour aller habiter avec sa maitresse. Ce que je voudrais savoir, : est ce que je peux porter plainte pour violence psychologique et menas de l'huissier, et de mauvaise foi. Car s'il signait ce maudit imprimé il aurait eu son argent. Sinon que puis-je faire pour sortir de cette galère? Merci pour votre attention.

Maria